

Saint Ouen, le 2 novembre 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Suite aux annonces du Président de la République et de votre exécutif en date du 28 et du 29 octobre, le territoire national métropolitain fait l'objet d'un reconfinement qui se prolongera au minimum jusqu'au 1^{er} décembre prochain.

Après une première période de confinement particulièrement éprouvante pour tous les acteurs économiques, les commerces fournissant des produits considérés comme « non-essentiels » doivent à nouveau cesser leurs activités. C'est notamment le cas des fleuristes, des libraires, des salons de coiffure, magasins d'habillement ou encore de jouets.

A l'inquiétude découlant d'une situation financière fragilisée, malgré les nombreuses aides déployées par les pouvoirs publics, s'est ajoutée une incompréhension légitime de ces commerces quant à la poursuite d'activités des entreprises de la grande distribution. Vous avez donc pris la décision de fermer les rayons de produits « non-essentiels » des grandes surfaces.

Cette décision ne suffit malheureusement pas à résoudre la distorsion de concurrence qui se fera désormais au bénéfice des acteurs du e-commerce. Ils tireront avantage de cette situation dans une période cruciale pour les commerces, avec les fêtes de fin d'année.

La survie de nombreux de nos petits commerces est clairement en jeu. Nous voulons rappeler ici notre attachement à ces acteurs économiques de proximité indispensables au dynamisme de nos territoires et qui jouent également un rôle de premier plan en matière de lien social.

Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

Au-delà de l'enjeu économique, vous connaissez la conviction qui est la nôtre selon laquelle la territorialisation de l'action publique permet une efficacité renforcée en autorisant la prise en compte des spécificités locales.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que les préfets soient autorisés au plus vite à adapter les règles édictées dans le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. C'était la solution retenue lors du confinement de mars pour les marchés.

Nous sommes ainsi favorables à ce que les préfets des départements franciliens, sur proposition ou après avis favorable du maire concerné, puissent permettre localement l'ouverture de commerces « non-essentiels » lorsque le respect des mesures sanitaires est possible, et en fonction des spécificités de chaque commune du territoire.

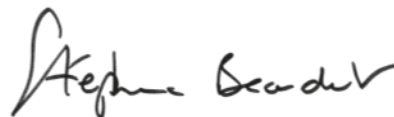
Notre commerce de centre-ville, animé majoritairement par des structures de petite taille, ne pourra pas s'en sortir sans cette flexibilité qui garantira la poursuite de l'activité pour ceux qui respectent les règles.

Par ailleurs, nous vous demandons également de simplifier le nouveau dispositif du fonds de solidarité destiné aux cafés, bars et restaurants, qui souffrent au premier chef du confinement. Fermés administrativement, ils n'auront aucun revenu, à l'exception de ceux générés par la vente à emporter. Dès lors que le Ministre de l'Economie a annoncé que ces revenus ne seront pas comptabilisés dans leur chiffre d'affaires, il semble inutile et contreproductif d'attendre la fin du mois de novembre pour verser les crédits du fonds de solidarité. Dans cette période de tension extrême sur la trésorerie des PME, chaque jour compte !

En vous remerciant d'avance de prendre en compte ces propositions de bon sens dont dépend l'avenir de tant de nos TPE/PME, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Valérie PECRESSE
Présidente de la Région Île-de-France

Stéphane BEAUDET
Président de l'AMIF



Didier KLING

Président de la CCIR Paris Île-de-France



Elisabeth DETRY

Présidente de la CRMA Ile-de-France



Daniel WEIZMANN

Président du MEDEF Île-de-France



Bernard COHEN-HADAD

Président de la CPME Paris Ile-de-France



Dominique METAYER

Président de l'U2P Île-de-France



Frank DELVAU

Président de l'UMIH Paris Ile-de-France



Pascal MOUSSET

Président du GNI Paris Île-de-France



Conseil régional

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN

Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89

www.iledefrance.fr